ANCO Atlantique
61, rue Notre Dame
33000 BORDEAUX
Tél : 09 70 75 25 05
Email : contact@anco33.fr
N° SIRET : 344 440 391 00151

Accréditation COFRAC Inspection N°3-057
Liste des sites accrédités et portée disponibles sur www.cofrac.fr
Seules les missions S, STI, SH ou SEI sont couvertes par l'accréditation

Bordeaux, le 6 Juillet 2026

ESID DE BORDEAUX
Caserne Pelleport
9, rue de Cursol
CS 61142
33082 BORDEAUX CEDEX

A l'attention de Mme MANTEY Stéphanie
Mail : stephanie.mantey@intradef.gouv.fr

Nos réf : GC

N° rapport : BI 26023 CTC/RICT/PRO/00

RAPPORT INITIAL DE CONTROLE TECHNIQUE

AFFAIRE :

Reconstruction des bâtiments HM5 & A7
BA120
33260 CAZAUX

Le contrôleur technique
G. COSNARD

Copies :
Néant

Ce rapport comporte 13 pages, Seule la reproduction intégrale du document est autorisée

SOMMAIRE

1 RENSEIGNEMENTS GENERAUX 3

1.1 ARCHITECTURE : 3
1.2 LES PRINCIPES CONSTRUCTIFS 3
1.3 LES CONTRAINTES PARTICULIERES 3
1.4 LES INTERVENANTS SUR LE PROJET 3

2 MISSIONS CONFIEES A ANCO ATLANTIQUE 4

3 GENERALITES ET SIGLES UTILISES 5

3.1 OBJET DU RAPPORT 5
3.2 REMARQUES PRELIMINAIRES 5
3.3 FORMULATION DES AVIS D'ANCO ATLANTIQUE 5

4 LISTE DES DOCUMENTS EXAMINES 6

5 REGLEMENTATION APPLICABLE 6

6 EXAMEN DETAILLE DU PROJET 7

6.1 MISSION L SOLIDITE 7
6.2 MISSION S SECURITE DES PERSONNES 10

1 RENSEIGNEMENTS GENERAUX

1.1 ARCHITECTURE :

Le projet consiste à la reconstruction de deux bâtiments de type Hangar HM5 (Surface de 500 m² environ) & A7 Sud à simple rez de chaussée au sein d'un hangar existant conservé HM3.

Le projet est situé sur la BA120 à CAZAUX.

Affectation des locaux :

Bâtiments industriels

Classement :

Code du travail

1.2 LES PRINCIPES CONSTRUCTIFS

- Fondations : Fondations superficielles, Dallage et voirie
- Structure : Maçonnerie avec Charpente métallique
- Enveloppe : Bac acier en couverture et ITE sur façades, Menuiseries extérieures Alu
- Equipements : Sans objet

1.3 LES CONTRAINTES PARTICULIERES

Liées au site :	Site protégé
Liées au mode constructif :	Sans objet
Liées à l'occupation des locaux :	Sans objet
Technologie innovante:	Sans objet
Ouvrages éventuels non visés par le présent rapport:	Sans objet

1.4 LES INTERVENANTS SUR LE PROJET

Maître d'ouvrage & Maître d'Oeuvre : **ESID de BORDEAUX**
Caserne de Pelleport
9, rue de Cursol
CS61142
33082 BORDEAUX CEDEX

Bureaux d'études : SANS OBJET

2 MISSIONS CONFIEES A ANCO ATLANTIQUE

L : Mission relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipements indissociables
S : Mission relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments

Missions hors contrôle technique :
VIEL : Mission relative à la vérification initiale des installations électriques

Nota : cette mission fait l'objet d'un rapport spécifique en fin de chantier.

3 GENERALITES ET SIGLES UTILISES

3.1 OBJET DU RAPPORT

Le présent rapport est établi par **ANCO Atlantique** dans le cadre des missions ci-dessus qui lui ont été confiées par le Maître d'Ouvrage et référencées en page 3 sur la base des documents qui lui ont été fournis et dont la liste mentionnée ci-après au chapitre IV, à l'exception de la mission HAND qui fait l'objet d'un rapport séparé.

3.2 REMARQUES PRELIMINAIRES

Les avis formulés n'excèdent pas les indications données normalement lisibles sur les pièces dessinées ou décrites au chapitre IV.

La liste des textes réglementaire rappelée dans certaines rubriques du rapport n'est pas limitative.

La citation ou le rappel de textes réglementaires et/ou normatifs ne préjugent en rien de l'étendue exacte de la mission d'**ANCO Atlantique** qui reste celle fixée dans son contrat.

3.3 FORMULATION DES AVIS D'ANCO ATLANTIQUE

Abréviations utilisées pour formuler les avis d'**ANCO Atlantique**

AF : Favorable

Les dispositions prévues sont conformes aux dispositions réglementaires de référence, étant bien entendu que la conformité définitive de l'ouvrage terminé ne peut être attestée qu'après la mise en œuvre.

AS : Suspendu

Avis suspendu en complément d'information, soit dans le cas où les documents ne comprennent pas tous les renseignements nécessaires au stade de la conception, soit dans le cas où cet avis est subordonné à des études, essais ou informations nécessaires à nous soumettre ultérieurement

AD : Défavorable

Les dispositions présentes sont à modifier.

AP : A Préciser

Les indications portées sur les documents examinés ne permettent pas de formuler un avis.

SO : Sans Objet

Le point réglementaire ne s'applique pas au projet.

HM : Hors mission

Les points réglementaires ou les dispositions prévues ne sont pas concernées par la mission confiée à **ANCO Atlantique.**

PM : Pour mémoire

Les points réglementaires apparaissent pour rappeler les impositions réglementaires au Maître d'Ouvrage ou à l'exploitant.

ANCO Atlantique n'a pas d'avis à émettre sur ces points particuliers.

4 LISTE DES DOCUMENTS EXAMINES

Intitulé des documents	Date du document	Date de réception
Pièces écrites CCTP Lot n° 1 à 3 CCTP DG Etude géotechnique G2AVP – BET ALIOS – Réf : ABX265148 en date du 16/06/2026 **Pièces graphiques** Plan sommaire sans échelle - HM5 & A7 PLANS N° 4, 6, 8, 10, 11 & 12		JUIN 2026

5 REGLEMENTATION APPLICABLE

L'établissement est assujetti :

Code de la Construction et de l'Habitation
Normes relatives au bâtiment et DTU en vigueur
Arrêté du permis de construire

6 EXAMEN DETAILLE DU PROJET

Dispositions prévues	AVIS	Commentaires
6.1 MISSION L SOLIDITE		
6.1.0 Environnement		
Vent Suivant CCTP	AP	Il y aura lieu de nous préciser les hypothèses de vent retenu pour le dimensionnement des charpentes. Pour mémoire : Une rugosité de terrain de catégorie I (Lacs ou zone à végétation négligeable et libre de tout obstacle) nous apparaît appropriée (zone aéroportuaire). D'autre part, il y aura lieu de nous confirmer l'hypothèse en site exposé pour le dimensionnement des différents éléments de construction.
Neige Région A2	AF	
Charges d'exploitation Suivant CCTP	AS	Le CCTP ne précise pas les différentes charges d'exploitation.
Classe d'exposition des bétons Suivant CCTP	PM	A préciser en phase exécution
Nappe phréatique Faible profondeur (0,86m/TA)	AP	L'entreprise nous précisera sa méthodologie de réalisation des fondations avec une nappe à très faible profondeur en fonction des conditions climatiques. A préciser en phase exécution
Traitement anti-termite Suivant CCTP	PM	A respecter
Solidité des existants Percements dans murs existants	HM	Hors mission
Etude géotechnique Etude géotechnique G2AVP précité	AP	Une étude géotechnique G2PRO pourra s'avérer nécessaire sur la base des descentes de charges des bâtiments.
6.1.1 Infrastructures		
Réseaux extérieurs EU & EP Absence de plans et CCTP VRD	AS	En l'absence de plans et CCTP VRD (pente et côte altimétrique des réseaux notamment au droit des branchements sur les réseaux existants), nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer à ce stade des Etudes.

Dispositions prévues	AVIS	Commentaires
Voirie Absence de plans et CCTP VRD Absence de travaux de voirie précisé	AS	Le dossier ne précise pas de travaux de voirie extérieure : A confirmer A défaut, en l'absence de plans et CCTP VRD, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer à ce stade des Etudes.
6.1.2 Fondations		
Fondations superficielles Suivant Etude géotechnique Absence de Plans BET	AS	En l'absence de plans BET, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer à ce stade des Etudes.
Planchers bas Rdc porté Suivant CCTP : Plancher porté	AP	Avis favorable de principe. Plans BET à transmettre pour validation.
6.1.3 Structures		
Maçonnerie porteuse Suivant CCTP Absence de plans BET	AS	En l'absence de plans BET, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer à ce stade des études.
Jonction avec l'existant Suivant CCTP Absence de carnet de détail	AS	Le dossier ne comporte pas de carnet de détail précisant les jonctions avec l'existant.
Charpente métallique Suivant CCTP Absence de plans BET	AS	En l'absence de plans BET, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer à ce stade des études.
6.1.4 Clos et Couvert		
Couverture Bac acier simple peau Composition Bac sec	AS	Nous attirons votre attention sur les risques élevés de condensation en sous face pour les locaux clos et chauffés.
Pente Pente non précisée Hypothèses de vent : Zone 1 - site exposé	AS	Conformément au DTU 40.35, il y aura lieu de nous préciser la pente des couvertures en fonction de l'exposition.
Raccordement sur existant Absence de carnet de détail	AS	Le dossier ne comporte pas de carnet de détail précisant les jonctions avec l'existant.

Dispositions prévues	AVIS	Commentaires
Sorties en toiture Absence de détail Suivant CCTP	**AS**	Il y aura lieu de nous préciser le traitement de l'ensemble des sorties en toiture.
Zinguerie, Descentes EP Absence de détail	**AS**	Le dossier ne comporte pas de carnet de détail précisant le type de récupération des EP en partie basse de toiture (chéneaux à proscrire). Implanter les évacuations EP en toiture pour avis.
ITE sur maçonnerie Suivant CCTP Absence de carnet de détails	**AS**	Le dossier ne comporte pas de carnet de détail précisant les jonctions avec l'existant.
Menuiseries extérieures / Serrurerie Menuiseries extérieures en aluminium Absence de détail Pose non précisée	**AS**	En l'absence de carnet de détail précisant le mode de mode des menuiseries extérieures notamment vis-à-vis de la maçonnerie avec ITE, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer à ce stade du projet. Préciser les détails d'étanchéité des menuiseries vis-à-vis du bâti support et de l'ITE. Préciser le classement AEV retenu. Pour mémoire, la pose en tunnel nécessite une parfaite coordination entre le lot support et la menuiserie (largeur de calfeutrement réduit).
6.1.5 Equipements		
Cloisons, Plafonds	**HM**	
Menuiseries Intérieures	**HM**	
Revêtements de sol et murs	**HM**	
Lots techniques : CVC, Plomberie, Electricité,…	**HM**	

Dispositions prévues	AVIS	Commentaires
6.1.6 Contrôle interne des constructeurs		
	PM	Aux termes du décret du 7 déc. 1978, ANCO Atlantiques, dans le cadre de sa mission: - s'assure que, pendant l'exécution des travaux, l'autocontrôle qui incombe à chacun des constructeurs, énumérés à l'Article 1792-1 du Code Civil, s'effectue de manière satisfaisante - procède elle-même par sondages au contrôle de l'exécution des travaux. Il convient par conséquent que les Constructeurs tiennent à disposition d'ANCO Atlantiques : - la liste des vérifications envisagées par l'entreprise pour s'assurer de la bonne exécution des ouvrages, - la formalisation de ces vérifications, permettant de s'assurer qu'elles sont effectuées de manière satisfaisante.
6.2 MISSION S SECURITE DES PERSONNES		
6.2.1 Sécurité hors incendie		
Portes coulissantes automatiques, Portes sectionnelles, Ponts élévateurs, ….	**SO**	
Risque de chute Bâtiment à simple RdC	**SO**	
6.2.2 Sécurité contre l'incendie		
Classement Code du Travail Effectif non défini	**AP**	Transmettre une déclaration d'effectif par locaux Notre vérification ne porte que sur le référentiel défini par le code du travail (hors règle ICPE éventuelle).
Accessibilité & Desserte du bâtiment	**AF**	
Structures Bâtiment H<8m	**SO**	Pas d'exigence
Isolement par rapport aux tiers Pas de tiers à proximité	**SO**	
Façades Bâtiment H<8m	**SO**	Pas d'exigence
Cloisonnement intérieur Bâtiment H<8m	**SO**	Pas d'exigence
Locaux à risques Bâtiment H<8m	**SO**	Pas d'exigence

Dispositions prévues	AVIS	Commentaires
Couverture Couverture en panneaux sandwich ou bac sec H<8m	**SO**	Pas d'exigence
Dégagements	**AP**	En attente de la déclaration d'effectif par locaux
Désenfumage Locaux < 300 m² ou 100 m² en aveugle	**SO**	
Moyens de secours Alarme non précisé Présence de poteau incendie : dispositions existantes non modifiées	**AS**	Préciser le type d'alarme prévu au CCTP.
Installations de génie climatique Suivant CCTP	**AF**	
Installations électriques Absence de plans BET Suivant CCTP	**AS**	En l'absence de plans BET, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer à ce stade du projet. Notre avis sera réalisé sur la base di dossier d'exécution de l'entreprise.